

3^{ème} CHORALIS FOURMIES FEMININE

la course *du fil et du verre*
CHORALIS
Mutuelle Le Libre Choix
FOURMIES
feminine
Trophée
Crédit Mutuel
Nord Europe
classic



dimanche
11 sept.
2022

DÉPART 11h15
ARRIVÉE 14h30



GPF - Grand Prix de Fourmies

LA COMPÉTITION

3^{ème} CHORALIS FOURMIES FEMININE



dimanche
11 sept.
2022

DÉPART 11h15
ARRIVÉE 14h30

Course sur route disputée sous les règlements de l'**Union Cycliste Internationale**, réservée aux dames ELITES appartenant aux équipes UCI Natinales, régionales et de clubs

► **DÉPART FICTIF À 11h15**

face à l'Hôtel de Ville
de FOURMIES

► **DÉPART RÉEL À 11h20**

route d'Anor
Fourmies

► **ARRIVÉE VERS 14H30**

face à l'Hôtel de Ville
de Fourmies

CONTACTS PENDANT L'ÉPREUVE

Jacques THIBAUD - Président - 06 30 48 35 33

Fabien MARIEZ - Coordonnateur - 06 63 70 74 41

Olivier HAIRION - Responsable sportif - 07 88 26 58 06

INFO RADIO TOUR
fréquence
157.575 Mhz

PERMANENCE

HÔTEL DE VILLE À FOURMIES, PLACE DE VERDUN, SALLE DES ADJOINTS.

SAMEDI 10 SEPTEMBRE

De 15h30 à 18h45

Ouverture de la permanence, retrait plaques et dossards.

De 15h à 18h

Retrait des accréditations presse et médias.

De 15h à 18h

Montage et réglage des équipements radios (derrière la Mairie).

DIMANCHE 11 SEPTEMBRE

De 8h à 10h30

Accueil des groupes sportifs sur le parking salle Léo Lagrange, rue du gymnase.

Retrait des accréditations presse et médias, hôtel de ville.

INFORMATIONS

RÉUNION DIRECTEURS SPORTIFS

SAMEDI 10 SEPTEMBRE 19h, SALLE 32, HÔTEL DE VILLE

SALLE DE PRESSE

SALLE 32 (WIFI/TÉL)



PALMARES CHORALIS FOURMIES FÉMININE CLASSIC



	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
2019	Nguyen THI THÁT (VIE)	Kaat HANNES (BEL)	Pascale JEULAND (FRA)
2021	Pfeiffer GEORGI (GBR)	Rachel NEYLAN (AUS)	Silvia ZANARDI (ITA)

L'ORGANIGRAMME

OFFICIELS

PRÉSIDENT DE JURY

Jacques PAILLEUX

COMMISSAIRE 1

Max MICHAUD

COMMISSAIRE 2

Hervé BROCCQUE

JUGE À L'ARRIVÉE

Thierry SALOME

COMMISSAIRE MOTO 1

Jonathan TRANCHANT

COMMISSAIRE MOTO 2

Thierry COQUISART

INFO RADIO COURSE

Antoine BARTHELEMY

DIRECTEUR DE COURSE

Geoffrey HELIN

RÉGULATEUR

MOTOCOMM

ARDOISIER

MOTOCOMM

PRIX SPÉCIAUX

Commissaires motos

AMBULANCES

Cantonales Fourmies

DÉPANNAGE NEUTRE

Assistance Sport Média



PHOTO FINISH

Matsport

SPEAKERS

Daniel MANGEAS et Nicolas LOTH

RADIO COURSE

MOTOCOMM

ORGANISATION

PRÉSIDENT DE L'ORGANISATION

Jacques THIBAUX

TRÉSORIER

Olivier HAIRION

SECRÉTAIRE

Joseph DJENNADI

COORDINATEUR

Fabien MARIEZ

ADMINISTRATIF

Stéphane ROLAND

SÉCURITÉ/SIGNALEURS

Cédric GLASSET - Frantz CHAPPAT
et Nicolas DEMACON

RESPONSABLE PERMANENCE

Pascal LEGRAND

RESPONSABLE ÉQUIPES

Olivier HAIRION

COORDINATION PROTOCOLE

Jean Louis CHAPPAT

SÉCURITÉ PROTOCOLE

Jacques GOSTEAU

RELATION PRESSE

Valérie SOYEZ - Audrey FERRARO

INVITÉS ET VÉHICULES

Patrick VASSEUR

RESPONSABLE MOTOS

Jean-Yves MERVIN - François GESBERT

RESPONSABLE VIP

Pascal SINET

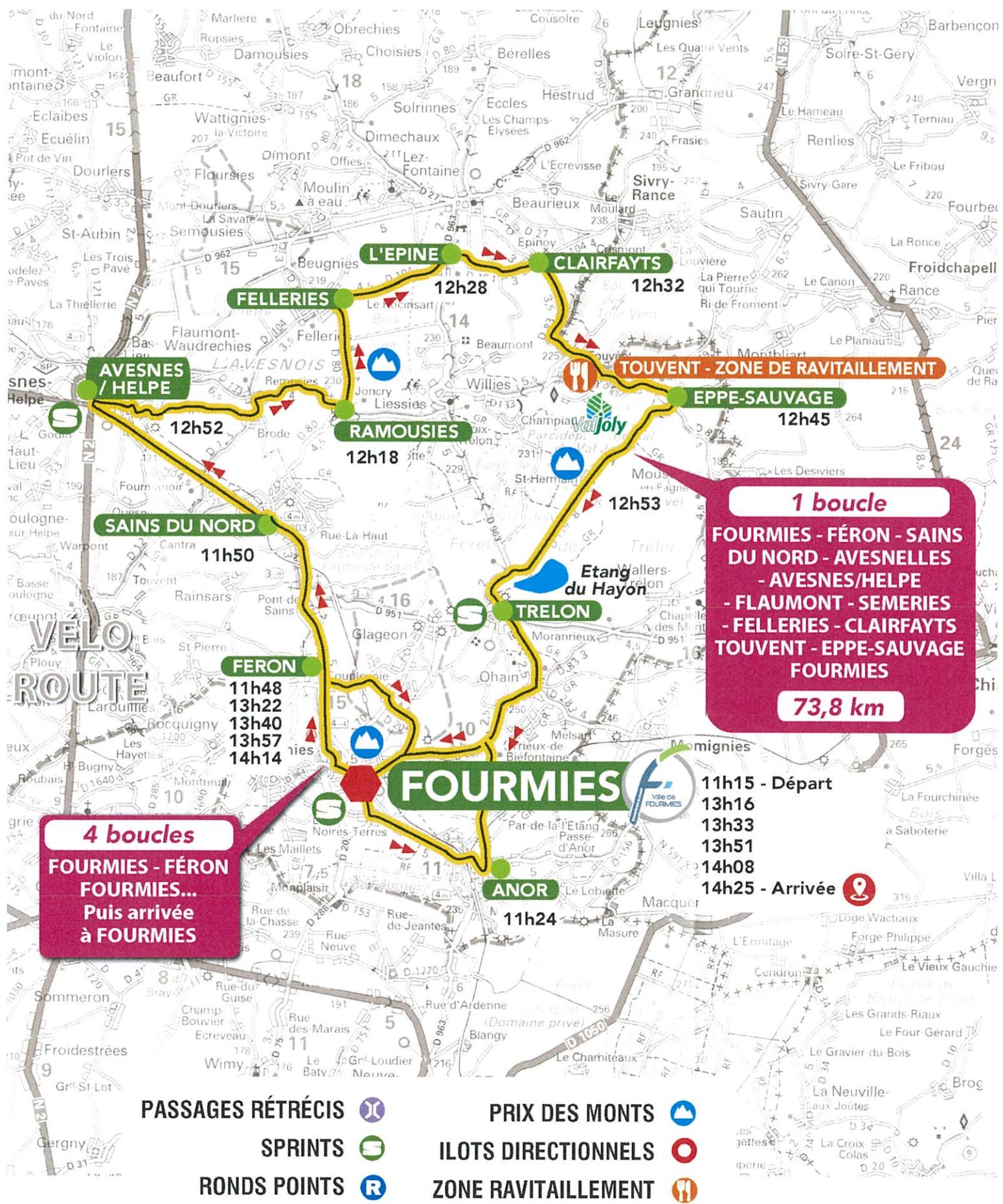
PARKING EQUIPES

Albert HELIN

PARCOURS 3^e CHORALIS FOURMIES FEMININE

Kms à faire	Kms faits	LOCALITÉS	CARAVANE		Horaires	Horaires
			38km/h	36km/h	Coureurs 38km/h	Coureurs 36km/h
-2,3		FOURMIES Ligne Départ - Place de Verdun rues J.P. Dupont, St Louis, E. Verpraët, des Rouets, Kennedy, d'Anor R	9h45	9h45	11h15	11h15
117,8	0	Départ réel : Route d'Anor D 156	9h50	9h50	11h20	11h20
114,8	3	ANOR - Rue G.Péri - Rue de Trélon - D 963	9h54	9h55	11h24	11h25
110,6	7,2	FOURMIES - lieu-dit La Carnaille - à gauche D83 FOURMIES rues communes de Paris, Maire Coppeaux, Av Charles De Gaulle	10h01	10h02	11h31	11h32
106,32	11,48	SPRINT 1 - FOURMIES Passage sur la Ligne rues Flament, Torlet, Zaya, Legrand, D 42 R	10h08	10h09	11h38	11h39
99,9	17,9	D. 42 R FERON Temple de l'Amour SAINS-DU-NORD - rues Haie Corbeau, Sadi Carnot, D'Avesnes	10h18	10h19	11h48	11h49
93,3	24,5	Route de Sains	10h28	10h30	11h58	12h00
90,8	27	SPRINT 2 - AVESNES SUR HELPE Avenue Mal Foch, Rues Léo Lagrange, taille pied, Flaumont	10h32	10h35	12h02	12h05
89,2	28,6	FLAUMONT WAUDRECHIES D133 Roue d'Avesnes, rues de la place, de l'église, route de Sémeries	10h35	10h37	12h05	12h07
86,8	31	Panneau sortie Flaumont Waudrechies	10h38	10h41	12h08	12h11
85,8	32	SEMERIES - Rue de Flaumont à droite	10h40	10h43	12h10	12h13
85,3	32,5	Rues de Felleries, rue de Ramousies D133	10h41	10h49	12h11	12h19
82	35,8	RAMOUSIES O - D133, Route de Sémeries	10h48	10h50	12h18	12h20
81,36	36,44	à gauche Rue de Felleries,	10h49	10h51	12h19	12h21
80,3	37,5	PRIX DES MONTS 1 - Côte Bocquet	10h50	10h52	12h20	12h22
78,3	39,5	FELLERIES rue Grd Mont - D104	10h52	10h55	12h22	12h25
74,2	43,6	L'EPINE R	10h58	11h02	12h28	12h32
71,8	46	D 104 - CLAIRFAYTS - D83	11h02	11h06	12h32	12h36
67,3	50,5	RAVITAILLEMENT TOUVENT	11h09	11h14	12h39	12h44
63,8	54	D 83 - EPPE SAUVAGE - D 83, D 119	11h15	11h20	12h45	12h50
62,3	55,5	PRIX DES MONTS 2 - Sacré Cœur	11h17	11h22	12h47	12h52
58,4	59,4	SAINT HERMAN - D 119	11h23	11h29	12h53	12h59
55,8	62	Etang du HAYON - à gauche vers TRELON	11h27	11h33	12h57	13h03
54,2	63,6	TRELON - rues du Fourneau, Ansiu, Verdun, D 963 (chicane)	11h30	11h36	13h00	13h06
52,5	65,3	SPRINT 3 - TRELON Place S	11h33	11h38	13h03	13h08
51,4	66,4	OHAIN - D 83	11h34	11h40	13h04	13h10
47,5	70,3	Lieudit « La Carnaille » ILOT	11h40-STOP	11h46-STOP	13h10	13h16
46,9	70,9	FOURMIES - rues Commune de Paris, Maire Coppeaux O , Av. de Gaulle, Place de Verdun	12h30	12h30	13h11	13h17
44	73,8	FOURMIES Ligne d'arrivée - FIN DE LA GRANDE BOUCLE	12h35	12h35	13h16	13h22
43,5	74,3	PRIX DES MONTS 3 - FOURMIES rues Flament, Torlet, Zaya, Legrand, D 42 R	12h36	12h36	13h17	13h23
40	77,8	FERON R D20, la Tape Jean, Couplevoie-D20 FOURMIES - rues A. Renaud, du Maire Coppeaux, Avenue de Gaulle, Place de verdun	12h42	12h42	13h22	13h29
33	84,8	Ligne d'arrivée - FIN DU 1^{er} CIRCUIT -	12h54-STOP	12h54-STOP	13h33	13h41
29	88,8	FERON R idem	ARRET	CARAVANE	13h40	13h49
22	95,8	Ligne d'arrivée - idem FIN DU 2^e CIRCUIT			13h51	13h59
18	99,8	FERON R idem			13h57	14h06
11	106,8	Ligne d'arrivée - idem FIN DU 3^e CIRCUIT			14h08	14h18
7	110,8	FERON R idem Ligne d'arrivée - idem FIN DU 4^e CIRCUIT			14h14	14h25
0	117,8	ARRIVEE au bout de la ligne gauche de l'Avenue Charles de Gaulle et Place de Verdun			14h25	14h35
		Durée :			3h05	3h15

PARCOURS 3^e CHORALIS FOURMIES FEMININE



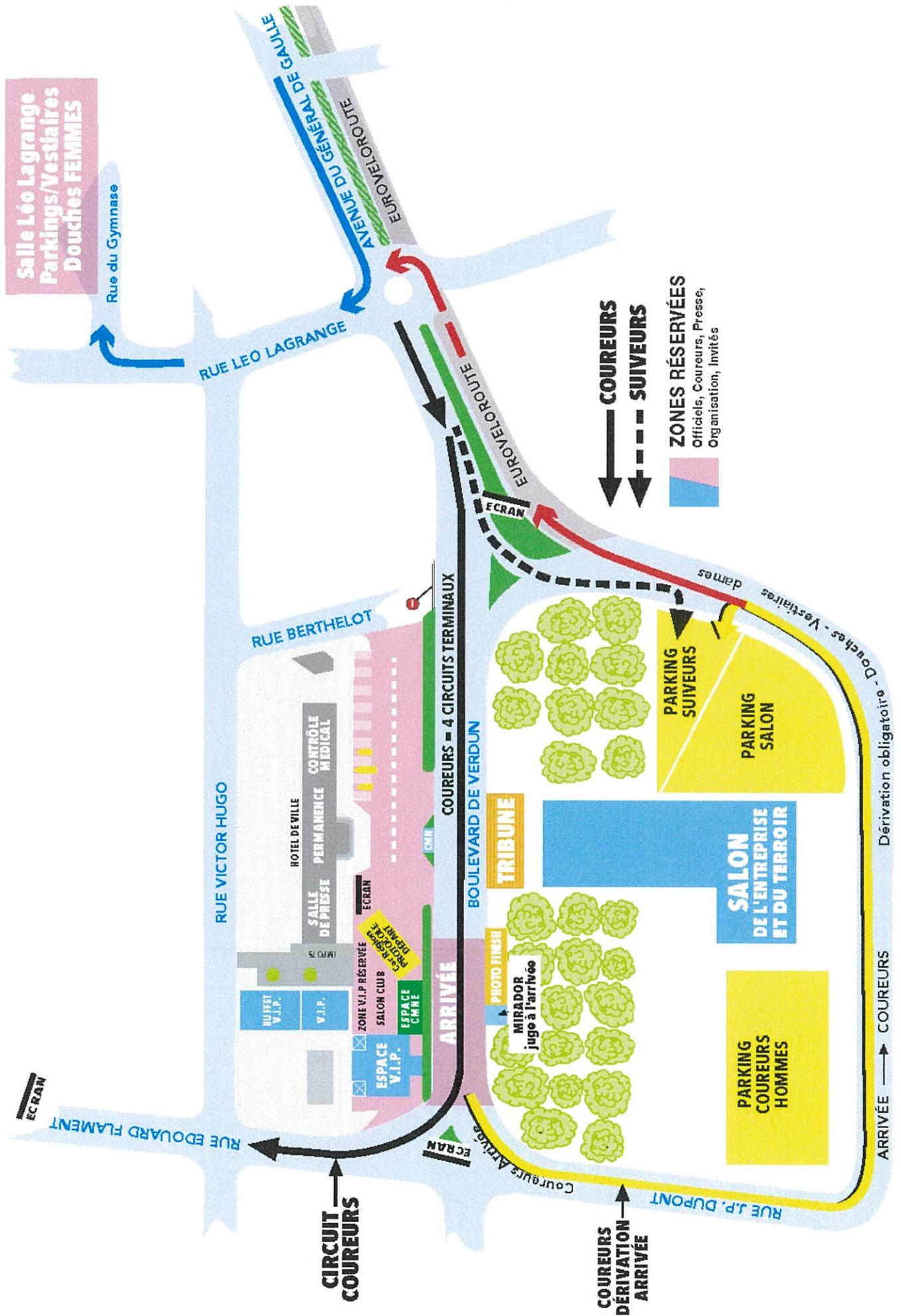
1 boucle
FOURMIES - FÉRON - SAINS DU NORD - AVESNELLES - AVESNES/HELPE - FLAUMONT - SEMERIES - FELLERIES - CLAIRFAYTS - TOUVENT - EPPE-SAUVAGE - FOURMIES
73,8 km

4 boucles
FOURMIES - FÉRON - FOURMIES...
Puis arrivée à FOURMIES

11h15 - Départ
 13h16
 13h33
 13h51
 14h08
 14h25 - Arrivée

- PASSAGES RÉTRÉCIS
- PRIX DES MONTS
- SPRINTS
- ILOTS DIRECTIONNELS
- RONDS POINTS
- ZONE RAVITAILLEMENT

PLAN D'ARRIVÉE WOMEN



RÈGLEMENT PARTICULIER 3^e CHORALIS FOURMIES FEMININE

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, le comité d'organisation du GPF Féminin se réserve le droit d'interdire à son épreuve de toute équipe ou concurrent qui porterait atteinte à son image et à sa réputation.

ARTICLE 1. ORGANISATION

La 3^e édition de la CHORALIS FOURMIES FEMININE est organisée par l'association Grand de Fourmies, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le dimanche 11 septembre 2022.

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Dames Elite. Elle est inscrite au calendrier mondial de l'UCI.

L'épreuve est classée en classe W.E. 1.2.

Conformément au règlement UCI et au barème de l'article 2.10.008, elle attribue les points suivants : 40,30,25,20,15,10,5,3,3,3, pour les 10 premiers coureurs classés.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : Féminines UCI, équipes Nationales, équipes Régionales ou de club, équipes mixtes. Le nombre de coureurs par équipes est de 5 à 7 coureurs. L'inscription des participantes se fait en équipe.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient le samedi 10 septembre, de 14h30 à 18h30, pour la confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes, à l'hôtel de ville de Fourmies, place de Verdun.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée le samedi 10 septembre, à 19h, en salle 32, à l'hôtel de ville de Fourmies.

La permanence d'arrivée se tient le dimanche 11 septembre de 13h à 16h, à l'hôtel de ville de Fourmies.

ARTICLE 5. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence **157.575 Mhz**.

ARTICLE 6.

ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Assistance Sport Média. Le service est assuré au moyen de 2 voitures + 1 moto.

ARTICLE 7. DÉPART

Les concurrentes doivent se présenter sur le podium protocolaire pour le contrôle des signatures en tenue de course. Pour une organisation optimale, la liste contenant les horaires de passage des équipes sur le podium protocolaire pour la signature sera envoyée au préalable au directeur sportif de chaque équipe.

ARTICLE 8. DÉLAIS D'ARRIVÉE

Toute compétitrice arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenue au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le collège des Commissaires en consultation avec l'organisateur (Article 2.3.039 du règlement UCI).

Toute compétitrice en groupe ou isolée, pointée à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

ARTICLE 9. CAS PARTICULIERS

En cas de problème d'extrême urgence (chute, délai...etc), la course féminine sera neutralisée pour laisser place à la course masculine. La reprise de la course féminine s'effectuera après le passage des concurrents de la course masculine.

ARTICLE 10. PRIX

La dotation de l'épreuve, supérieure au barème UCI, s'élève à 3640€ répartis entre les 20 premiers coureurs du classement officiel selon le barème suivant :

Class.	1^{er}	2^e	3^e	4^e	5^e
Prix €	560	485	400	250	220
Class.	6^e	7^e	8^e	9^e	10^e
Prix €	205	195	175	160	90
Class.	11^e	12^e	13^e	14^e	15^e
Prix €	90	90	90	90	90
Class.	16^e	17^e	18^e	19^e	20^e
Prix €	90	90	70	90	90

ARTICLE 11. CLASSEMENTS ANNEXES

11.1 Prix des MONTS ValJoly

Le classement est disputé sur l'ensemble des 3 monts répertoriés dans l'épreuve (Ramousies, Eppe Sauvage, 1^{er} passage de la ligne à Fourmies). A chaque mont sont attribués : 5 pts, 3 pts et 1 pt pour les 3 premiers coureurs.

Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité, les concurrentes sont départagées en fonction de la meilleure place au classement à l'arri-

ARTICLE 1. PREAMBULE

La Coupe de France Elite Femmes FDJ est un challenge organisé par la Fédération Française de Cyclisme qui porte sur une sélection d'épreuves françaises inscrites au calendrier UCI Women Elite (Classe 1.1 et 1.2).

Toutes les épreuves se dérouleront selon les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI). Etant un règlement spécifique, il déroge, le cas échéant, aux dispositions contraires des autres règlements de l'UCI. La Coupe de France Elite Femmes FDJ est la propriété exclusive de la FFC.

ARTICLE 2. LISTE DES EPREUVES

Dates	Epreuves	Classe
17/04/2022	Grand Prix Féminin de Chambéry	WE 1.1
13/05/2022	La Classique Morbihan	WE 1.1
14/05/2022	Grand Prix du Morbihan Femmes	WE 1.1
13/08/2022	La Périgord Ladies	WE 1.2
14/08/2022	La Picto Charentaise	WE 1.2
25/08/2022	Kreiz Breizh Elite Féminin	WE 1.1
11/09/2022	La Choralis Fourmies Féminine	WE 1.2
18/09/2022	GP d'Isbergues Pas de Calais Féminin	WE 1.2

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Les organisateurs invitent obligatoirement les équipes françaises suivantes : UCI Women's WorldTeams, Equipes Continentales Femmes UCI et les équipes labellisées National 1 Femmes.

Les UCI Women's WorldTeams françaises et les Equipes Continentales Femmes UCI françaises ont une obligation de participation à chaque épreuve comptant pour la Coupe de France Elite Femmes FDJ.

Sur l'ensemble des épreuves, il sera autorisé une seule non-participation. En cas de non-participation à plus d'une épreuve, l'équipe absente sera pénalisée de 60 points par épreuve au Classement Général par équipe. Les équipes labellisées National 1 Femmes seront systématiquement invitées sur chaque épreuve comptant pour la Coupe de France Elite Femmes FDJ par les organisateurs. Avant le 31 janvier 2022, les N1 Femmes renseigneront auprès de la FFC les épreuves auxquelles elles désirent participer. Le choix de ces épreuves est définitif.

Chaque organisateur peut, en outre, attribuer des Wildcards à des équipes de clubs, équipes mixtes et/ou équipes régionales.

Les concurrentes à qui un transfert a été octroyé après le 1^{er} mars ne pourront pas participer à la Coupe de France Elite Femmes FDJ.

Pour l'ensemble des équipes, les frais de déplacement se traitent de gré à gré.

ARTICLE 4. CLASSEMENTS

L'ensemble des équipes retenues selon l'article 3 entrent en ligne de compte pour les points de la Coupe de France Elite Femmes FDJ.

La Coupe de France Elite Femmes FDJ comporte quatre classements pour l'ensemble des concurrentes et des équipes au départ (françaises et étrangères) :

- Classement individuel
- Classement par équipes*
- Classement Sprints
- Classement Grimpeurs

*équipes étrangères : si participation à plus de 50% des épreuves.

4.1 - Classement individuel

Le classement général individuel s'établit en additionnant les points individuels gagnés par les concurrentes sur chaque épreuve.

Sont attribués à chaque épreuve aux 25 premières concurrentes :

1 ^{ère} 35 pts	6 ^e 20 pts	11 ^e 15 pts	16 ^e 10 pts	21 ^e 5 pts
2 ^e 30 pts	7 ^e 19 pts	12 ^e 14 pts	17 ^e 9 pts	22 ^e 4 pts
3 ^e 26 pts	8 ^e 18 pts	13 ^e 13 pts	18 ^e 8 pts	23 ^e 3 pts
4 ^e 24 pts	9 ^e 17 pts	14 ^e 12 pts	19 ^e 7 pts	24 ^e 2 pts
5 ^e 22 pts	10 ^e 16 pts	15 ^e 11 pts	20 ^e 6 pts	25 ^e 1 pt

En cas d'ex-æquo, les concurrentes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2^e, puis de 3^e places. En cas de nouvelle égalité, c'est le meilleur classement lors de la dernière manche qui les départage.

Un maillot sera remis à la leader dans le classement individuel après chaque épreuve. Ce maillot sera porté en course.

4.2 - Classement par équipe

Les trois premières concurrentes de chaque équipe sont retenues. Le classement s'effectue par l'addition des places réelles obtenues dans l'épreuve. En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes. L'équipe qui obtient le moins de points est classée première.

Les équipes ainsi classées reçoivent respectivement :

1 ^{ère} 35 pts	6 ^e 20 pts	11 ^e 15 pts	16 ^e 10 pts	21 ^e 5 pts
2 ^e 30 pts	7 ^e 19 pts	12 ^e 14 pts	17 ^e 9 pts	22 ^e 4 pts
3 ^e 26 pts	8 ^e 18 pts	13 ^e 13 pts	18 ^e 8 pts	23 ^e 3 pts
4 ^e 24 pts	9 ^e 17 pts	14 ^e 12 pts	19 ^e 7 pts	24 ^e 2 pts
5 ^e 22 pts	10 ^e 16 pts	15 ^e 11 pts	20 ^e 6 pts	25 ^e 1 pt

En cas d'ex-æquo, les équipes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2^e, puis de 3^e places.

En cas de nouvelle égalité, c'est le dernier classement qui les départage.

4.3 - Classements Sprints

Un classement des sprints sera établi dans toutes les épreuves.

Par épreuve, 3 sprints au minimum, entreront en ligne de compte. Ils seront dotés de 5, 3 et 1 points chacun pour les trois premières concurrentes. Le classement général des sprints s'établit en additionnant les points gagnés par les concurrentes sur chaque épreuve.

En cas d'égalité au classement, le nombre de victoires sur les classements sprints sera pris en considération. En cas de nouvelle égalité, la position des concurrentes dans le dernier classement sprint sera prise en compte.

4.4 - Classements Grimpeurs

Lors des épreuves dans lesquelles il y a des points à gagner, un classement Grimpeur sera établi.

Par épreuve, chaque grimpeur entrera en ligne de compte. Ils seront dotés de 5, 3 et 1 points chacun pour les trois premières concurrentes. Le classement général des grimpeurs s'établit en additionnant les points gagnés par les concurrentes sur chaque épreuve.

En cas d'égalité au classement, le nombre de victoires sur les classements grimpeurs sera pris en considération. En cas de nouvelle égalité, la position des concurrentes dans le dernier classement grimpeur sera prise en compte.

ARTICLE 5. CÉRÉMONIES PROTOCOLAIRE

A l'issue de chaque épreuve, les concurrentes suivantes sont attendues dans les 10 minutes au podium protocolaire :

- Les trois premières de l'épreuve,
- La leader du classement général individuel de la Coupe de France Elite Femmes FDJ ou, en son absence, son.sa directeur.rice sportif.ve,
- Les prix spéciaux de l'épreuve,

Un maillot est remis à la leader de la Coupe de France Elite Femmes FDJ ou en son absence son.sa directeur.rice sportif.ve.

A l'issue de la dernière épreuve :

- Les trois premières de la dernière épreuve,
- La lauréate du classement général individuel final de la Coupe de France Elite Femmes FDJ ou, en son absence, son.sa directeur.rice sportif.ve,
- Les prix spéciaux de l'épreuve,
- La lauréate du classement Grimpeurs final de la Coupe de France Elite Femmes FDJ ou, en son absence, son.sa directeur.rice sportif.ve,
- La lauréate du classement Sprints final de la Coupe de France Elite Femmes FDJ ou, en son absence, son.sa directeur.rice sportif.ve,
- l'équipe vainqueur du classement général par équipes avec son.sa directeur.rice sportif.ve,

ARTICLE 6. PRIX

Le total des prix de la Coupe de France Elite Femmes FDJ est de 10 000,00 €.

Classement Général individuel final

1 ^{ère}	2 000,00 €
2 ^e	1 400,00 €
3 ^e	800,00 €
1 ^{ère} française	800,00 €
2 ^e française	600,00 €
3 ^e française	500,00 €

Classements Annexes finaux

1 ^{ère} du Classement Général Sprints	500,00 €
1 ^{ère} du Classement Général Montagne	500,00 €

Classement Général par équipe final

1 ^{ère} équipe	1 500,00 €
1 ^{ère} équipe National 1	1 400,00 €

ARTICLE 7. ETHIQUE

Toute concurrente convaincue de l'usage de substances dopantes et méthodes de dopage pendant la saison, sera exclue du classement de la Coupe de France Elite Femmes FDJ.

Toute concurrente faisant l'objet d'une procédure disciplinaire en matière de dopage sera provisoirement retirée du classement jusqu'à décision finale de la procédure disciplinaire.

Le cas échéant, les prix attribués devront être restitués et seront transmis à l'ayant droit en cas de correction du classement.

ARTICLE 8. CAS NON PREVUS

Les cas non prévus par ce règlement spécifique seront soumis à la Commission Route Nationale et si besoin au Bureau Exécutif de la FFC.

Les décisions prises sont irrévocables et sans appel.

